



Durée de mon préavi de démission

Par **decure**, le 14/05/2008 à 14:29

Je vien de trouver un nouveau travail et de donner mon préavi a mon actuel employeur. Mon nouvel employeur ma fait signer mon contrat suis-je obliger d'effectuer mon préavi d'un mois? On m'a dit que dans ce cas présent il passait à quinze jours est-ce vrai?

Par **zllamia**, le 14/05/2008 à 14:58

Bonjour,
vous etez obligé de respecter votre préavis d'un mois si votre employeur vous le demande car il a pour but de permettre à votre employeur d'avoir le temps d'embaucher quelqu'un d'autre à votre place.

Cordialement.